Angola

Objectifs principaux

- Appuyer la mise en œuvre d'une initiative de réintégration globale dans les principales régions de destination des rapatriés.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des Angolais réfugiés en République démocratique du Congo (RDC), en Zambie et en Namibie, et organiser le rapatriement librement consenti des Angolais réfugiés en République du Congo et en Afrique du Sud.
- Consolider l'intégration sur place des réfugiés originaires de la RDC.



Chiffres prévisionnels			
Population	Janv. 2006	Déc. 2006	
Rapatriés ¹	361 940	371 940	
RDC (réfugiés)	13 450	11 840	
Demandeurs d'asile	900	790	
Autres réfugiés	460	460	
Total	376 766	385 028	

¹ Nombre de rapatriés depuis le début de l'opération en 2002. Selon les estimations, 10 000 personnes supplémentaires devraient arriver dans le pays 2006.

Total des besoins : 24 066 021 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Depuis la signature, en avril 2002, de l'accord de paix entre le Gouvernement de l'Angola et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), on estime que quelque quatre millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et plus de 350 000 réfugiés angolais ont regagné leurs foyers. L'UNHCR et ses partenaires ont aidé plus de 200 000 réfugiés à regagner le pays ; environ 60 pour cent d'entre eux sont revenus par convois routiers et par avion, en empruntant 17 corridors de rapatriement reliant l'Angola à la RDC, à la Zambie, à la Namibie, au Botswana et à la République du Congo. Les autres ont regagné le pays par leurs propres

204

moyens mais ont bénéficié d'une aide de l'UNHCR à leur arrivée. Les deux derniers corridors depuis la RDC ont été ouverts en octobre 2005, après deux ans de préparatifs pour réparer et déminer les routes. L'opération de rapatriement organisée depuis les principaux pays d'asile – soit la Zambie, la RDC et la Namibie – touche à sa fin, et la fermeture de tous les corridors est prévue pour décembre 2005. Néanmoins, les réfugiés qui regagneront spontanément l'Angola en 2006 continueront à recevoir une aide à leur arrivée dans le pays.

En 2005, le Gouvernement de l'Angola, appuyé par l'UNHCR, a lancé l'Initiative pour la réintégration durable (IRD), ciblée sur les principales zones de retour, situées dans les provinces de Moxico, d'Uige et de Zaïre. Des évaluations détaillées ont déjà été effectuées dans chacune de ces zones, mettant en évidence des insuffisances majeures au niveau des services sociaux, des infrastructures de transport et des perspectives économiques, ce qui a permis de définir les grandes priorités en termes de développement, conformément aux projets de développement nationaux et provinciaux existants. Ces évaluations « zonales » ont été menées en collaboration avec les autorités provinciales et locales, les chefs traditionnels, les agences des Nations Unies, les ONG, les représentants des rapatriés et d'autres acteurs clés. La planification des projets pour 2006 est en cours, avec la participation de la Banque mondiale et d'un certain nombre d'agences de développement des Nations Unies. Les Nations Unies ont également soumis une demande interinstitutions auprès du Fonds pour la sécurité humaine, afin d'obtenir un financement pour les activités de développement dans l'une des principales régions de retour.

Les élections législatives et présidentielles prévues pour le second semestre de l'année 2006 constitueront une avancée majeure pour la consolidation de la paix en Angola. Le Gouvernement angolais a récemment lancé une campagne nationale de délivrance de cartes électorales pour garantir la participation de tous les citoyens au scrutin.

Contraintes

Si le contexte socio-économique s'améliore en Angola, la situation reste extrêmement difficile, en particulier dans les zones rurales isolées dans lesquelles la plupart des réfugiés viennent se réinstaller. Plus de trois ans après l'arrêt des hostilités, les services élémentaires sont encore quasi-inexistants et les taux de mortalité restent parmi les plus élevés au monde. Ainsi, l'espérance de vie moyenne est de 41 ans, seuls 30 pour cent des enfants sont scolarisés et 50 pour cent de la population n'a pas accès à l'eau potable.

Dans les régions de retour, le rétablissement de la paix n'a pas suffi à effacer les traces de 30 ans d'incurie et de destructions. La plupart des initiatives de développement continuent à cibler d'autres parties du pays, à savoir les hauts plateaux, plus peuplés et plus accessibles, ainsi que l'agglomération de Luanda. Le Gouvernement dispose de très peu de moyens pour gérer la reconstruction et ce handicap est encore aggravé par le très faible nombre d'ONG angolaises efficaces, ainsi que par les mines antipersonnel, qui restent extrêmement répandues.

En 2005, les réfugiés ont commencé à regagner l'enclave angolaise de Cabinda, riche en pétrole ; jusqu'à présent, il n'a toutefois pas été possible d'organiser des convois vers tous les secteurs de la province, en raison des affrontements persistants entre les forces armées angolaises et les rebelles indépendantistes.

Pour les réfugiés résidant en Angola, le principal obstacle à la mise en place d'une solution durable réside dans l'absence d'un mécanisme efficace pour l'octroi de permis de séjour permanents ou de la nationalité à cette population, qui, en grande majorité, souhaite s'installer définitivement dans le pays.

Stratégie

Protection et solutions

Au cours de l'année 2006, les opérations de rapatriement organisé seront limitées à quelque 5 000 personnes (estimation) réfugiées en République du Congo et en Afrique du Sud. Les mouvements en provenance de la RDC et de la Zambie pourraient également être prolongés pendant une courte période, du fait de retards logistiques. Des mesures ont été mises en place pour venir en aide, à leur arrivée, à 5 000 personnes supplémentaires qui regagneront le pays par leurs propres moyens. Cette estimation de 5 000 personnes devait couvrir l'ensemble des réfugiés vivant en dehors des camps en RDC et en Zambie, mais les opérations de



Macumba Massoge figurait parmi les 273 réfugiés qui sont rentrés de RDC dans le premier convoi que l'UNHCR a été en mesure d'organiser après la réouverture de la route qui mène au nord-est de l'Angola. *UNHCR / M. Benevides*

recensement en cours dans ces deux pays suggèrent que des populations plus importantes pourraient choisir de regagner l'Angola. Des ressources supplémentaires devront donc être allouées à ces opérations.

Le succès à long terme des opérations de rapatriement librement consenti vers l'Angola est conditionné par la mise en place de projets de développement complets et durables dans les zones de retour, une tâche complexe qui dépasse de toute évidence le champ des compétences et des ressources de l'UNHCR. En 2006, l'Organisation concentrera ses efforts sur la constitution de capacités d'appui à l'IRD dans les régions de retour. Il

s'agira notamment d'aider le Gouvernement angolais à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de réintégration durable, de développer les capacités des autorités locales et des ONG dans les régions de retour et d'intervenir auprès des organisations bilatérales et multilatérales, ainsi qu'auprès des ONG, pour les inciter à mettre en place des programmes de développement intégrant les priorités définies pour les principales provinces de retour.

Dans le même temps, l'UNHCR contribuera, de manière directe et conséquente, à la mise en œuvre de projets jugés essentiels à la réintégration. Cette contribution est destinée à combler les lacunes transitionnelles, en attendant que les



projets du Gouvernement et des organisations de développement se mettent en place. Les initiatives viseront en priorité l'amélioration des services élémentaires (eau, éducation et santé), la réhabilitation d'infrastructures de transport majeures et la relance des activités rémunératrices (par des programmes de microcrédit, de formation professionnelle et de

L'UNHCR maintiendra des partenariats actifs avec différentes institutions des Nations Unies, telles que l'OMS, l'UNICEF et la FAO. Dans le même temps, l'UNHCR et l'OIT entendent poursuivre le projet d'émancipation économique des femmes, en cours dans quatre communautés de rapatriés, et étendre

production vivrière).

l'initiative de Développement économique local de l'OIT en Angola.

La délivrance de documents d'identité est déterminante pour la réintégration, car, en Angola, ceux-ci conditionnent l'accès aux services élémentaires et aux emplois formels. En conséquence, l'UNHCR veillera à ce que les régions de retour, y compris les communautés isolées dans lesquelles vivent la plupart des anciens réfugiés, soient parfaitement intégrées dans la campagne publique de délivrance de papiers d'identité en cours à l'échelle nationale.

Au titre de ses fonctions fondamentales de protection, l'UNHCR continuera à surveiller le processus de réintégration. Les tâches de suivi comprendront des visites sur les points de passage de la frontière qu'empruntent les rapatriés spontanés, la formation des fonctionnaires des services d'immigration, de la police et des autorités locales aux droits des rapatriés, et l'intervention en cas d'atteinte à ces droits. Les résultats des évaluations zonales serviront de données de référence et l'essentiel du travail de suivi des rapatriés sera intégré dans l'évaluation régulière des conditions de vie réalisée au titre de l'IRD.

Les 14 000 réfugiés qui résident en Angola sont pour la plupart originaires de la RDC et vivent dans le pays depuis plus de 20 ans. L'UNHCR aidera ceux qui le souhaitent à regagner leur pays, mais ils sont très peu nombreux. L'objectif prioritaire de l'Organisation en 2006 sera donc l'intégration sur place, en particulier l'instauration d'un mécanisme efficace pour l'octroi de permis de séjour permanents à la grande majorité de réfugiés qui souhaitent s'installer définitivement en Angola. Dans le même temps, pour faciliter l'intégration économique, un programme actualisé de microcrédit sera lancé dans la région de Luanda, où vit près de la moitié de la population réfugiée. Quant aux réfugiés résidant dans les provinces frontalières, l'UNHCR s'efforcera de les inclure dans l'IRD.

Au vu de la révision en cours de la loi sur les réfugiés, une priorité essentielle de l'Organisation en 2006 consistera à apporter sa contribution pour garantir la conformité de cette loi et de la nouvelle législation nationale sur l'immigration avec les normes internationales. Parallèlement, l'UNHCR maintiendra son appui au Comité de Reconhecimento do Direito de Asilo (COREDA, comité sur l'asile) et aux services d'immigration afin d'accélérer le traitement des

demandes d'asile, poursuivant ainsi les progrès considérables déjà accomplis en 2005. L'UNHCR continuera également à former les autorités, en particulier dans les provinces frontalières, au droit national et international des réfugiés et aux procédures dans ce domaine.

Assistance

L'UNHCR devrait céder son réseau de centres d'accueil aux autorités angolaises au début de l'année 2006. Les réfugiés angolais souhaitant regagner leur pays recevront un formulaire de rapatriement librement consenti sur leur lieu de départ, ainsi qu'une aide matérielle à leur arrivée dans l'un des centres d'accueil gérés par le Gouvernement. Cette aide comprendra une ration alimentaire de deux mois fournie par le PAM, des bâches en plastique, une boîte à outils et des matériaux de construction. À l'exception des rapatriés en provenance de la République du Congo et de l'Afrique du Sud, le transport ne sera assuré que pour les personnes présentant des besoins spécifiques.

L'assistance aux réfugiés résidant en Angola sera limitée à ceux identifiés comme étant les plus vulnérables, ainsi qu'aux demandeurs d'asile récemment arrivés.

Effet escompté

Tout en reconnaissant que la reconstruction est un processus à long terme, l'UNHCR espère constater d'ici la fin de l'année 2006 une amélioration sensible dans la situation socio-économique des régions visées par l'Initiative de réintégration durable. L'Organisation souhaite que les zones de retour soient intégrées dans les programmes des ministères compétents, notamment des ministères de l'Agriculture, de la Planification, et de la Santé et de l'éducation, et dans ceux des institutions multilatérales qui ont une mission de développement, telles que l'UNICEF, la FAO, l'OIT, la Banque mondiale et les organisations d'aide bilatérale.

L'UNHCR espère que les autorités commenceront à remettre aux réfugiés des permis de séjour permanents ou à leur accorder la nationalité avant la fin de l'année 2006. L'Organisation espère également que le nombre de réfugiés nécessitant une assistance continuera à décroître à mesure que l'autosuffisance sera renforcée.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2006, l'UNHCR disposera d'un effectif total de 92 personnes: 25 fonctionnaires internationaux, dont deux administrateurs auxiliaires, et 67 collaborateurs nationaux. La gestion globale de toutes les opérations en Angola sera du ressort de la délégation de l'UNHCR à Luanda, qui jouera un rôle clé au niveau national en incitant d'autres acteurs à s'engager dans l'effort de réintégration. La structure de l'UNHCR fera l'objet d'un remaniement en profondeur, destiné à l'adapter à la réorientation de la stratégie, auparavant axée sur le rapatriement et désormais centrée sur la réintégration. Le changement le plus important concernera les bureaux extérieurs, dont les capacités seront réduites et qui seront transformés en unités de terrain, administrées par un collaborateur national chargé de suivre la mise en œuvre des programmes de réintégration et d'aider les autorités à accueillir les réfugiés qui regagnent spontanément le pays. Dans le contexte de la délégation du pouvoir de décision gouvernemental au niveau provincial, les deux sous-délégations existantes seront maintenues à leur niveau d'effectifs actuel, mais se concentreront sur la réintégration, le rapatriement jouant un rôle relativement secondaire. L'action de l'UNHCR en faveur des réfugiés non angolais sera centralisée à Luanda.

Coordination

Les opérations de l'UNHCR seront mises en œuvre en étroite collaboration avec le ministère des Affaires sociales et de la Réintégration (MINARS) et d'autres institutions compétentes aux niveaux national, provincial et local. L'Organisation s'impliquera énergiquement dans des partenariats avec le Gouvernement, les organisations d'aide bilatérale et multilatérale et les ONG, dans un souci d'appui à l'IRD. Par ailleurs, l'UNHCR participera activement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et aux forums sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux commissions provinciales compétentes, afin d'assurer la prise en compte intégrale des zones de retour dans les plans de développement à l'échelle nationale et provinciale.

Bureaux

Luanda

Camaxilo

Cazombo

Luau

Luena

Lumbala N'guimbo

Maquela Do Zombo

M'banza Congo

Saurimo

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Comité de reconhecimento do Direito do Asilo (COREDA)

Ministère de l'Assistance sociale et de la

Réintégration

Ministère de l'Éducation

Ministère de la promotion de la Famille et de la

Condition féminine

Ministère de la Santé

ONG

Caritas

Development Workshop

Fédération luthérienne mondiale

Halo Trust

Intersos

Medair

Mines Advisory Group

Norwegian People's Aid

Oxfam

Service jésuite des réfugiés

Autres

Banque mondiale

FAO

HCNUDH

PAM

PNUD

UNICEF

VNU

Budget (dollars EU.)				
Activités et services	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	
Protection, suivi et coordination	6 211 077	60 000	6 271 077	
Abris/autres infrastructures	702 000	0	702 000	
Activités génératrices de revenus	785 644	0	785 644	
Appui opérationnel aux partenaires	1 724 361	0	1 764 361	
Assainissement	250 000	0	250 000	
Assistance juridique	1 263 280	40 000	1 303 280	
Besoins domestiques	110 000	0	110 000	
Eau	1 002 000	0	1 002 000	
Education	2 030 000	0	2 030 000	
Production vivrière	780 160	0	780 160	
Santé	2 367 950	0	2 367 950	
Services communautaires	1 162 866	20 000	1 182 866	
Transport/logistique	821 698	337 500	1 159 198	
Total des opérations	19 211 036	497 500	19 708 536	
Appui au programme	4 357 485	0	4 357 485	
Total	23 568 521	497 500	24 066 021	

¹ Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC). Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent soit 34 825 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).